



RoyalOrée

Note de Bénévolat

Saison 2024

(application de la circulaire du 5 mars 1999 relative au bénévolat sportif*)

Nom et Prénom :

Description des prestations :

Montant : €

KM effectués : / € (km x 0,4269 €)

Total : €

Compte en banque N° :

Pour acquit (date et signature),

- = Ces remboursement de frais sont exonérés à concurrence d'un plafond de EUR 3.047€ par année civile par bénévole (hors frais de déplacement).
- = Il en va de même pour les frais kilométriques pour un maximum de 2.000 km par an.